



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### paiement des pensions

Question écrite n° 49097

#### Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés que rencontrent, pour percevoir en France leur pension de retraite, des ressortissants français qui ont effectué tout ou partie de leur carrière professionnelle dans des pays d'Afrique francophone et ont cotisé localement à l'assurance vieillesse. C'est le cas de Français qui ont cotisé auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale du Congo. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour accélérer le règlement de cette situation particulièrement injuste pour nos compatriotes.

#### Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères porte une attention particulière à la situation des pensionnés français des caisses de retraite des pays de l'Afrique francophone qui rencontrent des difficultés récurrentes pour faire valoir leurs droits à pension. La France ne saurait toutefois se substituer à des États souverains pour garantir le versement de prestations qui sont la contrepartie de cotisations versées aux caisses locales de sécurité sociale. Cette question constitue cependant une préoccupation constante de ce ministère. Elle est évoquée lors des réunions bilatérales et des interventions sont effectuées sans relâche, par l'intermédiaire de l'organisme français de liaison désigné par la convention générale de sécurité sociale du 11 février 1987, le centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, et, sur place, par notre ambassade, afin de débloquent les dossiers en souffrance. S'agissant du Congo, les relations bilatérales en matière de sécurité sociale, interrompues en raison de la guerre civile, n'ont pas encore pu être rétablies et les interventions individuelles effectuées jusqu'à présent ont montré leurs limites. Le rétablissement de la situation économique du pays devrait aujourd'hui lui permettre de respecter ses engagements conventionnels. Ces engagements ont été récemment rappelés au ministre congolais des finances par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Il a, à cette occasion, été indiqué que le soutien résolu de la France dans les négociations actuelles pour l'obtention d'un programme avec le Fonds monétaire international puis d'un passage devant le Club de Paris a pour objectif de permettre au Congo de retrouver une stabilité économique et un niveau d'endettement soutenable qui lui permettront également de régler les pensions des ayants droit de la caisse congolaise des retraites.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Reitzer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49097

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2004, page 8025

**Réponse publiée le :** 25 janvier 2005, page 749